

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 03 juillet 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	8

L'an deux mille vingt-six, le 03 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël

OGER Isabelle
IMMER Alain

WALLERICH Alain
SIVEC Jean

VALANCE Bénédicte
BIRCKER Delphine

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

REUTER Olivier

THILL Céline

GUINDT Philippe

VIEIRA Christophe

SPASIEWSKI Michelle

SCHMIT Aurélie

WANDERNOTH Claire

Donne pouvoir à OGER Isabelle

Donne pouvoir à MENEHIN Gaël

Donne pouvoir à GAILLOT Philippe

Donne pouvoir à WALLERICH Alain

Donne pouvoir à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1042 Enfouissement des Réseaux Aériens rues de la Fontaine et des Saules – Plan de financement définitif – Demandes de subventions CCCE

Considérant que le projet d'Enfouissement des Réseaux Aériens des rues de la Fontaine et des Saules a été étudié en commission communale voiries du 12/06/2025, laquelle s'est montrée favorable au projet ;

Considérant la délibération du Conseil communal du 03/07/2025 N° 2025-935 décidant de différer à 2026 le projet d'effacement des réseaux aériens qui consiste à enfouir les câbles installés sur des supports aériens ou en façade, pour les rues de la Fontaine et des Saules, à l'initiative de la commune ;

Considérant la délibération du Conseil communal du 25/08/2025 N° 2025-953 décidant de poursuivre le projet ERA des rues de la Fontaine et des Saules, pour une réalisation 2026, si le reste à charge et les finances 2026 de la commune le permettent ;

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) apporte son soutien dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) qui a permis de préparer d'ores et déjà une étude ;

Considérant le budget 2026 voté lors de séance du 22/04/2026, délibération N° 2026-1021, incluant des travaux d'enfouissement pour un montant de 330.000,00 € TTC,

Considérant que le Département n'a pas mis en place de mesure de soutien pour de tels investissements pour 2026, que l'Etat, par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ne subventionne pas ces travaux et n'a pas mis d'autre dispositif en place ;

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) apporte des aides sous forme de fonds de concours d'aide en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur voirie d'intérêt communal avec un seuil maximum de participation par projet qui est fixé à 40% du montant HT plafonné à 152.450 €, soit au maximum 40% de 152.450 € = 60.980 € maximum par projet ;

Considérant le détail quantitatif estimatif du 15 mai 2026 établi par la CCCE qui s'élève à un montant de 321.444,00 € TTC., pour l'ensemble des 2 rues, présenté aux Conseillers.

M. le Maire précise que ce chiffrage comprend un éclairage public de la rue des Saules allant jusqu'à la route départementale D1, non prévu initialement sur la « zone non habitée » afin de sécuriser l'ensemble ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 03 juillet 2026

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir les frais de géo détection des réseaux, le diagnostic amiante, les frais de parution, les imprévus éventuels... ;

Considérant la délibération du Conseil communal du 22/05/2026 N° 2026-1031 approuvant un budget global de **350.000,00 € TTC** (291.666,67 € HT).

Considérant le détail quantitatif estimatif par rue transmis par la CCCE en date du 04/06/2026 :

- Rue des Saules : 156.666,00 € HT
- Rue de la Fontaine : 109.737,00 € HT

S/Total 2026-2027 : 266.403,00 € HT

Avec frais de géo détection des réseaux, le diagnostic amiante, les frais de parution, les imprévus ainsi que des révisions des prix éventuels... le projet peut se chiffrer de la façon suivante :

TOTAL : 291.666,67 € HT 350.000,00 € TTC

Monsieur le Maire, propose au conseil

- De programmer les travaux **d'octobre 2026 à juin 2027**, soit une rue en 2026 et une rue en 2027 ;
- De retenir un montant prévisionnel de **350.000,00 € TTC** incluant les frais de géo détection des réseaux, le diagnostic amiante, les frais de parution, les imprévus ainsi que des révisions des prix éventuels...
- Travaux 2026 : 152.450,00 € HT 182.940,00 € TTC
- Travaux 2027 : 139.216,67 € HT 167.060,00 € TTC
- TOTAL : 291.666,67 € HT 350.000,00 € TTC**
- De solliciter, uniquement la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) les aides sous forme de fonds de concours d'aide en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur voirie d'intérêt communal. Un seuil maximum de participation par projet et par année est fixé à 40% du montant HT plafonné à 152.450 €, soit au maximum 40% de 152.450€ = 60.980 € ;
- De prévoir le plan de financement suivant :

Dépenses :

Ensemble des travaux rue de la Fontaine et rue des Saules : 291.666,67 € HT. **350.000,00 € TTC.**

Ressources :

CCCE Fond de Concours ERA (Enfouissement des Réseaux Aériens) 40% du montant HT, sur un plafond de 152.450,00 HT, par projet et par année.

- Année 2026 : 152.450,00 € HT X 40 % = 60.980,00 €
- Année 2027 : (291.666,67 € - 152.450,00 €) 139.216,67 € HT x 40 % = 55.686,67 €
- Total 116.666,67 €**

Autofinancement (TTC) commune : 350.000 € - 116.666,67 € = 233.333,33 €

Total Ressources 350.000,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 03 juillet 2026

Après délibérations, le Conseil municipal à l'unanimité des présents et pouvoir :

- **Approuve** : l'Enfouissement des Réseaux Aériens (ERA) pour les rues de la Fontaine et des Saules à réaliser à partir d'octobre 2026 à juin 2027, tel que présenté ci-dessus ;
- **Sollicite** un fond de concours ERA de la CCCE pour chacune des années 2026 et 2027 ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention de MOD (Maîtrise d'Ouvrage Déléguée), avec la CCCE ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents, déclarations et actes, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du présent financement et de la présente délibération relatifs à ces dossiers ;
- **Décide** de tenir une réunion publique d'information le 02 juillet 2026 à 20h pour la présentation du projet.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 juillet 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que cet extrait du registre des délibérations a été publiée sur le site internet de la mairie le 13/07/2026
Le Maire,

